

République française
Département de l'Ardèche
Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional des
Monts d'Ardèche.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU 5 MARS 2015

N° CS 03/2015- 1

**Délégation des nominations des représentants au bureau pour le
Gal ardèche et à la CLE SAGE Ardèche**

En deux mille quinze, le cinq mars, à Jaujac à 17h30, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Lorraine Chenot.

Nombre de voix en exercice : 307 Nombre de voix présentes et représentées : 156 VOTES : Pour : 156 Contre : 0 Abstention : 0 Date de convocation : 18 février 2015	<u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u> Transmis par ACTE le : 20/03/15 AR N° : 007250702388- CS030315_1
--	---

Délégués à titre délibératif :

Collège Départements :

Présents : Bernard BONIN, Raoul L' HERMINIER, Robert ROUX,
Représentés : Gérard BRUCHET, Martine FINIELS, Simon PLENET, Pascal TERRASSE,
Laurent UGHETTO,
Absents : Jérôme GROS, Jacques ALEXANDRE, Jean-Pierre CONSTANT, Patrick COUDENE,
Jean-Roger DURAND, Jacques GENEST, Pierre GIRAUD, Jean-Paul MANIFACIER, André
NICOLAS, Bernard PERRIER, Laëtitia SERRE, Maurice WEISS.

Collège Régions :

Présents : Gustave ALIROL, François JACQUART,
Représentés : Olivier KELLER, Véronique ROUSSELLE,
Excusés : Fabrice BRUN, Sabine BUIS, Marie-Christine GIT, Hervé SAULIGNAC,
Absent : Pascal BONNETAIN.

Collège Territoires :

Délégués des Communes :

Présents : Michel CHAUSSINAND (ACCONS), Maurice BOCCARD (AILHON), Alain VALENTIN (AIZAC), Franck LACONDEMINE (AJOUX), Julien TISSIER (ALBON), Gabin AYMARD (ANTRAIGUES), Françoise DEGOMBERT (ASPERJOC), Gérard MOUNIER (ASTET), Thierry CHAMPEL (BORNE), Jean-Pierre ANCHISI (CHALENCON), Christian FANGIER (CREYSSEILLES), Thomas SOUBEYRAND (DESAIGNES), Georges DUGAS (DOMPNAC), Guy DALLARD (DORNAS), Odile AUDIBERT (FAUGERES), Christian CHORLIET (FAY SUR LIGNON), Alexandre ROURESSOL (FONS), Thierry LECLERC (FREYCENET LA CUCHE), Sylvie DEVES (GRAVIERES), Bruno GORRIS (JAUJAC), BÖLHE Patrick (JAUNAC), Bernard VEDOVATO (JOANNAS), Olivier BARATIER (JUVINAS), Bernard CROS (LABASTIDE/BESORGUES), Julie SAVARY (LABATIE D'ANDAURE), Jean-Claude BOIRON (LABEGUDE), ALLIX Dominique (LACHAMP- RAPHAEL), Sébastien COGET (LACHAPPELLE/AUBENAS), Robert BRUGERE (LAURAC), NOUGIER Maxime (LAVIOLLE), Jean-Marie GARDIEN (MAYRES), Marie-Josée SOLE-GIRAUD (MEZILHAC), Jacques Henry POINTEAU (MOUDEYRES), Serge BADUFLE (LES NONIERES), Geneviève AUDIGIER (PEREYRES), Alain VALETTE (PRADES), Jean Jacques PEIRO (PRESSAILLES), Francis CHABANE (ROSIERES), Jocelyn GELLY (SABLIERES), Christophe GAUTHIER (SAINT AGREVE), Arnaud MISSET (ST ANDEOL DE VALS), Jean-Marie MENGIN (SAINT APPOLINAIRE DE RIAS), Michel LANDREIN (ST BASILE), Karine BROSSE (ST CHRISTOL), Sylvette BRIET (ST CIERGE LA SERRE), Cédric GUENARD (ST ETIENNE DE BOULOGNE), Sonia MERCURY (ST GENEST LACHAMP), Aurélie BOUVAREL (ST JOSEPH DES BANCS), HOCQUET Agnès (STE MARGUERITE LAFIGIERE), Francis GIRARDOT (ST MARTIN DE VALAMAS), Jean-Claude PIZETTE (ST MAURICE EN CHALENCON), Lorraine CHENOT (ST MELANY), Alain FEOUGIER (ST MICHEL DE BOULOGNE), Jean Daniel BALAYN (ST MICHEL DE CHABRILLANOUX), Guy SARTI (ST PIERRE DE COLOMBIER), Pierre TISSIER (ST PIERREVILLE), WIOT Claude (ST PRIVAT), Patrick PRIEZ (ST PRIX), Christophe MOINS (ST SAUVEUR DE MONTAGUT), Briec MEVEL (LA SOUCHE), Gérard BROUILLARD (THUEYTS), Francis CLUTIER (VALS LES BAINS), Nadine BABIN (LES VANS), Agnès MEYSSONNIER (VERNON), Gérard GOULLEY (VERNOUX), Nicole GHIGNON (VEYRAS), Julie MALLON (VINEZAC),

Représentés : Frédéric Aymard (ARCENS), Agnès AUDIBERT (BEAUMONT), Jean-Pierre REYMOND (BURZET), Stéphane VOLLE (COUX), Gérard BROSSE (DUNIERE), CRESTON Philippe (ISSAMOULENC), GUILLET Pascale (LABOULE), Ronna CHALVET (MALARCE), Chantal MEBREK (MALBOSC), Marcel COTTA (MARIAC), Mireille CHAREYRON (MARS), Didier BERAL (MERCUER), Laure JOURDAN (LE MONASTIER SUR GAZEILLE), Daniel CHAMBON (MONTPEZAT), Cécile PARNOTTE (LES OLLIERES), François AUDIBERT (RIBES), Mireille LE VAN (ROCLÉS), Guy JACQUESSON (ST CLEMENT), Marlène FOLCHER (ST VINCENT DE DURFORT), Alain CHAPON (SILHAC),

Excusés : Alain LONGUET (FABRAS), Francis ENJOLRAS (SAGNES ET GOUDOULET), Michel GENOT (ST JULIEN BOUTIERES), Annie VANDERSTICHELEN (ST PIERRE ST JEAN), Nathalie BREYSSE (USCLADES ET RIEUTORD),

Absents : Daniel CLARO (BARNAS), Georges PAGANI (BEAUVENE), Ludovic REDER (BOREE), Pierre FRAYSSE (LE CHAMBON), David TESTUD (CHAMBONAS), Franck DUVERT (CHANEAC), Alain FERRIER (CHASSIER), Isabelle LAMBERT (CHAUDEYROLLES), TEYSSIER Raoul (CHIROLS), Béatrice SAUVIGNET (LES ESTABLES), Sébastien PAVE (GENESTELLE), Christian KANDOUCCI (GLUIRAS), Marie-Josée SERRE (GOURDON), Jacky MOUNIER (INTRES), Marie-Claire PAQUELET-GARDES (JOYEUSE), Raymond FAYOLLE (LABLACHERE), Pierre FERRAND (LACHAPPELLE/CHANEAC), Pernille GINOX (LALEVADE), Jacky CHOSSON (LAMASTRE), Maryse AMET (LARGENTIERE), Pierre Thibault LOUCHE (LAVAL D'AURELLE), Julien ANDRE (LENTILLERES), Julien GOUBE (LOUBARESSÉ), Nathalie POINTET (MARCOLS),

Eric LHOPITEAU (MEYRAS), Joël FOURNIER (MONTSELGUES), Jean DESBOS (NOZIERES), Guillaume BERNE (PAYZAC), Christian BROUSSE (PLANZOLLES), Jacques BAYONI (PONT DE LABEAUME), Claudette PAGE (POURCHERES), Jean-Paul PAULMIER (PRANLES), Raymond SOULERIN (PRUNET), Gilles PEREAU (ROCHER), Christine ZALHES (LA ROCHETTE), Alain MARION (ST ANDEOL DE FOURCHADE), Frédérique MONNIER (ST ANDRE LACHAMP), Isabelle HERNANDEZ (ST CIERGE /LE CHEYLARD), Thierry DANJEAN (ST CIRGUES DE PRADES), Michel MIALON (ST CIRGUES EN MONTAGNE), Michel JARLUT (STE-EULALIE), Hervé MARTIN (SAINT ETIENNE DE SERRES), Sandrine JULLIEN (ST GENEST DE BEAUZON), Joël CHARRETTE (ST JEAN CHAMBRE), CLARET Ludovic (ST JEAN ROURE), NURY Denise (ST JULIEN DU GUA), Hervé BLACHERE (ST JULIEN DU SERRE), Roland LUQUET (SAINT JULIEN LABROUSSE), Dominique RANC (ST LAURENT LES BAINS), Géraldine FAURE (ST MARTIAL), Joël BOYER (UCEL), Christiane DEMANY (VALGORGE), Max TOURVIELHE (VESSEAUX),

Délégués des Villes-portes :

Représenté : André BASTIDE (AUBENAS),

Excusé : Michel VALLA (PRIVAS),

Délégués des Communautés de communes :

Présents : René SOULELIAC (ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS), Monique DOLADILLE (PAYS DES VANS EN CEVENNES), Alain GIBERT (PAYS BEAUME DROBIE), Dominique COUTURIER (PAYS DE LAMASTRE), Eric LESPINASSE (SOURCE DE LA LOIRE), Pascal BAILLY (VAL EYRIEUX), Franck JOUFFRE (VINOBRE),

Absents: Marc CHAMPEL (CEVENNES ET MONTAGNE ARDECHOISE), Jean-Paul TIRAT (PAYS AUBENAS VALS), Gérard NONY (PAYS DE VERNOUX), Agnès MAIGRON (VAL DE LIGNE), Nathalie MALET TORRES (PRIVAS CENTRE ARDECHE).

Invités :

Présent: Frédéric GIRARD (Conseil Régional Rhône-Alpes), Dominique VENTURE Payeur Départemental,

Excusés: Monique LECOTARD Sous-préfète de Largentière, Yannick DURAND (Conseil Général de la Haute Loire).

Délégation donnée au bureau syndical pour la nomination des représentants du Parc au Comité de programmation du GAL leader 2015-2020

Le Parc des Monts d'Ardèche (chef de file dans la cadre d'une gouvernance partagée), le Pays de l'Ardèche méridionale et le Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux ont déposé le 31 octobre 2014 leur candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER 2014-2020 lancé par la Région le 17 avril 2014.

Organisée autour de la priorité ciblée « Nos ressources territoriales, un passeport d'avenir », la stratégie du GAL Ardèche³ pour 2015-2022 s'organise autour de 7 axes stratégiques :

- Devenir un territoire exemplaire en matière d'urbanisme rural
- Passer d'un modèle économique à dominante résidentiel à une économie rurale équilibrée
- Devenir un territoire responsable et responsabilisé
- Inventer l'ingénierie publique de demain

- Favoriser les équilibres territoriaux et les complémentarités entre les zones rurales et urbaines du territoire
- Faire de LEADER un laboratoire de coopération et de cohérence territoriale
- Développer la stratégie du GAL par des actions de coopération avec d'autres territoires

Le territoire du GAL :

- 160 497 habitants (50 % de la population ardéchoise)
- 236 communes (70% des communes ardéchoises)
- 3974 km² (72% de la superficie de l'Ardèche)
- Densité : 40,38 habitant/km²

La gouvernance du GAL :

Chaque programme européen LEADER est mis en œuvre par un Groupe d'Action Locale (GAL), qui dispose d'une instance de décision : le Comité de programmation. Ce dernier est chargé du pilotage stratégique du GAL et de l'octroi des subventions européennes allouées au GAL. Il a aussi la particularité d'être composé de partenaires publics et privés, les partenaires privés devant représenter au moins 50% du Comité. Pour fonctionner sur la durée du programme, il ne doit excéder 30 sièges.

Composition prévisionnelle du Comité de programmation :

Réfléchi à l'aune de l'expérience du territoire et des évaluations des précédents programmes LEADER, la composition du Comité de programmation a été prévue comme suit :

- **Collège privé (13 sièges) :** les membres seront sélectionnés à partir des candidatures issues d'un appel à candidatures et de leur volonté d'intégrer le Comité de programmation. Les critères seront ensuite les suivants : répartition cohérente au sein des 13 thématiques du collège privé (voir infra) ; vivre sur le territoire LEADER ; équilibre géographique au sein du territoire LEADER ; parité hommes/femmes, jeunes/moins jeunes ; champs de compétences, de connaissance et de partage ; volonté et capacité à s'impliquer sur la durée (5 réunions par an minima et sur 6 ans). Le collège public du Comité de programmation procédera à la sélection des membres du collège privé.
- **Collège public (11 sièges) :**
 - Les élus Parc, Pays de l'Ardèche méridionale, SMEOV sont désignés au sein de leurs structures ; ils permettent de faire de LEADER un outil créant du lien entre les dynamiques territoriales (cohérence, amplification), en particulier avec les SCOT et les PSADER. Afin d'assurer ces liens entre les stratégies territoriales, les élus désignés doivent maîtriser l'ensemble des dynamiques en cours et se répartir en fonction des trois axes de la stratégie LEADER : élu généraliste, élu agricole (lien avec le PSADER) et élu urbanisme (lien avec le SCOT) ;
 - Le Parc en tant que chef de file en assure la Présidence ;
 - Les Communautés de communes sont réunies spécifiquement pour désigner les 4 membres qui les représenteront ; à l'échéance 2022, elles ne seront plus 15 ;

Membres publics				Membres privés			
	Structures	Titulaires	Suppléants		Thématiques	Titulaires	Suppléants
	Elu régional ?	En attente de la position Région		1	CLD		
1	Parc	Elu généraliste		2	Plateforme d'initiative		
2		Elu agricole		3	Bois		
3		Elu urbanisme		4	Agriculture		
4	Pays	Elu généraliste		5	ESS : acteurs économiques		
5		Elu agricole		6	Emploi et formation		
6		Elu urbanisme		7	Environnement		
7	SMEOV	Elu généraliste		8	Économie culturelle		
8		Elu agricole		9	Urbanisme et architecture		
9		Elu urbanisme		10	Paysages et patrimoines		
10	Communautés de communes			11	Jeunesse		
11				12	Éducation au territoire		
				13	Universitaire en sciences humaines		

Enveloppe sollicitée :

Pour mener à bien cette stratégie, une enveloppe de 8 500 000 € de crédits FEADER a été sollicitée.

Procédure de sélection :

Le Comité régional de sélection LEADER se réunissant le 6 février 2015, la réponse à la candidature du GAL Ardèche³ sera connue mi-février 2015.

S'ensuivra ensuite une phase de conventionnement avec la Région qui permettra au GAL d'être opérationnel à l'automne 2015 dans le meilleur des cas.

Ceci étant exposé :

Conformément à ce qui précède, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche doit procéder à la désignation des 6 membres (3 titulaires et 3 suppléants) qui le représenteront au sein du Comité de programmation du GAL Ardèche³.

Délégation donnée au bureau syndical pour la nomination d'un représentant du Parc à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Ardèche.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré

DECIDE

- DE DONNER délégation au Bureau syndical pour désigner les 6 membres du Parc qui siégeront au Comité de programmation du GAL Ardèche³
- DE DONNER délégation au Bureau syndical pour désigner un représentant à la CLE SAGE Ardèche

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENOT

